



RESTEZ TOUJOURS VIGILANTS FACE À L'ÉVOLUTION DE L'ÉPIDÉMIE

Respectez les gestes barrières :

Port du masque, Lavage régulier des mains, Respect des distanciations physiques

● PROTOCOLE NATIONAL SANITAIRE ACTUALISÉ AU 29 OCTOBRE 2020

Ce protocole vise un renforcement de la vigilance face à un risque épidémique devenu désormais TRÈS ÉLEVÉ sur tout le territoire, par la mise en œuvre de **MESURES DE PRÉVENTION** permettant la poursuite de l'activité économique tout en assurant LA PROTECTION DES SALARIÉS.

Il réaffirme que LE TÉLÉTRAVAIL est un mode d'organisation de l'entreprise qui **PARTICIPE ACTIVEMENT** à la démarche de prévention du risque d'infection au SARS-CoV-2 et permet de limiter les interactions sociales aux abords des lieux de travail et sur les trajets domicile travail.

Dans les circonstances exceptionnelles actuelles, liées à la menace de l'épidémie, **LE TÉLÉTRAVAIL DOIT ÊTRE LA RÈGLE** pour l'ensemble des activités qui le permettent. **Le temps de travail effectué en télétravail est porté à 100% pour les salariés qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance.** Dans les autres cas, l'organisation du travail doit permettre de réduire les déplacements domicile-travail et d'aménager le temps de présence en entreprise pour l'exécution des tâches qui ne peuvent être réalisées en télétravail.

L'employeur a les obligations suivantes :

- Fixer les règles applicables dans le cadre du dialogue social de proximité, en veillant au maintien des liens au sein du collectif de travail et à la prévention des risques liés à l'isolement des salariés en télétravail ;
- Organiser systématiquement un lissage des horaires de départ et d'arrivée des salariés dont les activités ne

peuvent être réalisées en télétravail, afin de limiter l'affluence aux heures de pointe ;

- Procéder aux aménagements nécessaires permettant d'assurer la continuité de l'activité dans un contexte de circulation du virus, par le respect optimal de l'ensemble des règles d'hygiène et de distanciation physique ;
- Informer les salariés de l'existence de l'application « TousAntiCovid » et de l'intérêt de son activation pendant les horaires de travail ;
- Suspendre les moments de convivialité réunissant les salariés en présentiel dans le cadre professionnel ;
- **Attribuer un poste fixe aux salariés travaillant habituellement dans des espaces en open flex ;**
- Généraliser la tenue des réunions en audio ou visioconférence, les réunions en présentiel constituant l'exception.

Sur les lieux de travail, ces mesures ont un rôle essentiel pour réduire au maximum le risque en supprimant les circonstances d'exposition. Elles doivent être **la règle SYSTÉMATIQUEMENT ET NON PLUS CHAQUE FOIS QUE POSSIBLE.**

La Cfdt demande à la direction de procéder **régulièrement à un contrôle et au rappel du respect systématique des règles précédentes, et plus particulièrement :**

- Diminuer au maximum le nombre de salariés encore trop nombreux sur site Sopra Steria ou chez nos clients, alors même que le télétravail y est souvent plus généralisé que chez nous !
- Revoir l'organisation de l'espace de travail et le cas échéant des tranches horaires de présence pour éviter ou

limiter au maximum les regroupements et les croisements ;

- Que chaque salarié en présentiel sur site Sopra Steria ou sur site client dispose d'un espace lui permettant de respecter la règle de distanciation physique d'au moins un mètre par rapport à toute autre personne.

Pour plus de précision, tous les détails du protocole sanitaire du 29 octobre sont là :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-sante-securite-en-entreprise.pdf>

● NE MANQUEZ PAS NOTRE COMMUNICATION SYNDICALE DU MOIS DE NOVEMBRE 2020 !

ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL pour recevoir les communications Cfdt

en envoyant un mail vide à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr

Pour plus d'informations : <http://cfdsoprasteria.blogspot.fr/>

Pour nous contacter : EssentielSopra-propretaire@yahoogroupes.fr

Vos élus Cfdt sont présents dans toutes les instances et restent joignables par téléphone, Skype ou messagerie. **En cas de difficulté, contactez-nous**

► Vous êtes déjà **1062** à nous suivre !
 Suivez-nous sur [LinkedIn](#)